



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.2/1998/2
25 novembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

COMITÉ CHARGÉ DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES
Reprise de la session de 1998

RAPPORTS SPÉCIAUX

Note du Secrétaire général

Les informations ci-jointes, demandées par le Comité chargé des organisations non gouvernementales, ont été reçues des organisations non gouvernementales concernées et sont transmises au Comité pour examen.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. PAX CHRISTI INTERNATIONAL	3
A. Lettre datée du 16 octobre 1998, adressée à la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par Pax Christi International	3
B. Rapport spécial	3
II. MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES . .	9
III. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES DES CARRIÈRES JURIDIQUES . .	13
A. Lettre datée du 16 novembre 1998, adressée à la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par la Présidente de la Fédération	13
B. La philosophie de la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques (FIFCJ)	15
IV. CONFÉDÉRATION MONDIALE DU TRAVAIL	17
A. Lettre datée du 9 octobre 1998, adressée à la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétaire général de la Confédération mondiale du travail	17
B. Rapport d'activités auprès de l'Organisation des Nations Unies/ Conseil économique et social pour les années 1994-1997	17

I. PAX CHRISTI INTERNATIONAL

(Statut consultatif spécial)

A. Lettre datée du 16 octobre 1998, adressée à la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'ONU Unies par Pax Christi International

Nous avons bien reçu votre télécopie du 2 octobre 1998 relative à une demande d'éclaircissements émanant du Comité chargé des organisations non gouvernementales du Conseil économique et social sur ce qui s'est passé au cours de la récente session de la Commission des droits de l'homme tenue en mars-avril 1998 à Genève.

Jacques Vittori, Représentant permanent de Pax Christi International auprès de la Commission des droits de l'homme, à Genève, a rencontré à plusieurs reprises Ali Khorram, l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève. Au cours de leurs entretiens, M. Vittori n'a jamais eu l'impression que la délégation iranienne avait des critiques à faire concernant la composition de la délégation de Pax Christi International à la Commission.

L'un des membres de la délégation de Pax Christi International à la Commission des droits de l'homme était Sofy Saidi, née le 16 janvier 1961, titulaire d'un Ph.D en sciences politiques. Sofy Saidi faisait partie de notre délégation en tant que stagiaire et n'était pas habilitée à parler au nom de Pax Christi International ou à se présenter en se prévalant du nom de l'organisation. M. Vittori a demandé son accréditation pour lui donner la possibilité de se familiariser avec le système des Nations Unies et celui des droits de l'homme. M. Vittori fait toujours preuve d'une grande prudence en dénonçant des violations des droits de l'homme lorsqu'un membre de la délégation vient du pays en cause. Il précise qu'il n'avait aucune raison de mettre en doute l'intégrité de Mme Saidi.

Cette année, la délégation gouvernementale de la République islamique d'Iran comptait une douzaine de membres. M. Vittori nous a déclaré que si Sofy Saidi avait été reconnue comme "agent" par un membre de la délégation de la République islamique d'Iran, il aurait certainement été contacté par celle-ci. Il n'en a rien été.

B. Rapport spécial

Pax Christi, Mouvement international catholique pour la paix, a été fondé en France en 1945 pour promouvoir la paix et la réconciliation. Le Mouvement a des sections nationales, des groupements associés, des organisations affiliées et des correspondants particuliers sur les cinq continents. Ses membres, le Conseil international, le Comité exécutif et le Secrétariat international élaborent toute une série d'initiatives visant à répondre à l'appel des populations du monde entier là où le besoin de paix se fait le plus cruellement sentir. Le siège du Secrétariat international se trouve à Bruxelles. Entre 1994 et 1997, neuf organisations se sont affiliées à Pax Christi International, trois en Inde, une au Bangladesh, une au Brésil, une en Thaïlande, une au

/...

Pakistan, une au Guatemala et une au Salvador. Des groupements Pax Christi se constituent dans des endroits aussi divers que Haïti, la République démocratique du Congo et le Japon. Le Mouvement poursuit sa recherche au service de la paix dans les domaines de la démilitarisation et de la sécurité, des droits de l'homme, de l'écologie, de la justice économique, du développement et de la réconciliation. Pour préparer l'avènement d'un monde juste et pacifique, Pax Christi estime qu'il faut agir auprès de ceux qui détiennent le pouvoir dans l'ordre mondial actuel. Convaincu que son apport peut être utile aux efforts collectifs visant à influencer les instances et systèmes concernés, Pax Christi International considère que sa présence dans les organismes gouvernementaux internationaux et régionaux fait partie intégrante de son travail. Ainsi, il peut à la fois contribuer à enrichir l'expérience et les compétences techniques des organismes internationaux et régionaux compétents et en tirer parti.

Les représentants de Pax Christi International auprès de l'Organisation des Nations Unies sont des bénévoles. Des crédits sont ouverts chaque année pour couvrir les frais de voyage et d'organisation de la représentation. Le budget ordinaire de l'organisation est financé par les contributions annuelles de ses sections nationales. Les projets sont financés par des subventions et des dons expressément affectés.

La coordination du travail ordinaire de Pax Christi International est assurée lors des réunions annuelles des commissions internationales et des groupes de travail, de même que la définition des grands axes selon lesquels la représentation accomplit sa tâche dans le cadre du statut consultatif de l'organisation auprès du Conseil économique et social. Trois commissions, dans lesquelles les sections nationales sont représentées, travaillent sur des questions d'intérêt régional (commission chargée de la justice économique, du développement, de l'écologie et de la paix; commission chargée des droits de l'homme; commission chargée de la sécurité, de la démilitarisation et du commerce des armes). Les groupes de travail s'occupent de questions revêtant une importance particulière pour certaines régions (Afrique, Asie/Pacifique, Amériques et Caraïbes, Moyen-Orient, Europe orientale et centrale, Communauté d'États indépendants) ou de thèmes spécifiques (réfugiés, demandeurs d'asile et migrants; peuples autochtones, droits des minorités ethniques et nationalisme; impunité et commissions de la vérité; droits de l'enfant et enfants en période de conflit et de guerre; droits de la femme; liberté de conscience et de religion). Les études, les travaux de recherche et les expérimentations directes effectués dans le cadre des commissions et des groupes de travail sont ensuite étayés par des consultations régionales. C'est en se fondant sur les orientations et les centres d'intérêt du Mouvement tout entier que Pax Christi International accomplit son travail dans le système de l'ONU et met en application les résolutions des Nations Unies. Pax Christi International est membre souscripteur du Bureau international de la paix, de l'Organisation mondiale contre la torture et de Social Alert.

Pax Christi International publie un bulletin par courrier électronique et sur papier en anglais et en français. Ce bulletin contient des informations, des rapports, des annonces d'activités, de séminaires et de conférences, ainsi que des nouvelles des organisations affiliées, des sections nationales, du Mouvement international et des représentations auprès de l'ONU à New York et à Genève. Pax Christi publie un catalogue dans lequel sont présentées brièvement

ses publications sur les droits de l'homme, la sécurité et le désarmement, les relations Nord-Sud et les Nations Unies. Des rapports détaillés des travaux des équipes de Pax Christi auprès de l'ONU sont soumis périodiquement au Comité exécutif et aux commissions ou groupes de travail compétents de Pax Christi International. En outre, les équipes elles-mêmes rendent régulièrement compte des initiatives et faits nouveaux relatifs aux Nations Unies dans les diverses revues des sections nationales de Pax Christi.

Équipe de Pax Christi auprès de l'ONU à New York

L'équipe de Pax Christi auprès de l'ONU à New York s'est occupée essentiellement des questions suivantes : désarmement, commerce des armes et sécurité, développement social et droits de l'homme, dialogue oecuménique, enfants soldats, enfants des rues et réfugiés. Elle a pris une part active à des réunions d'institutions et de comités des Nations Unies (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Registre des armes classiques de l'ONU, Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires), à des réunions sur le commerce des armes en général et des armes légères et de petit calibre en particulier, au Sommet mondial pour le développement social, à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet "Planète Terre"). Elle a établi des relations de travail avec d'autres organisations non gouvernementales ayant des programmes similaires, fait des interventions dans les débats, participé à des séminaires et à des journées d'études et élaboré des dossiers de recherche.

L'équipe a participé activement aux travaux du Comité d'organisations non gouvernementales pour le désarmement dans le cadre de ses trois sous-comités. Un de ses membres a participé aux réunions de la Première Commission de l'Assemblée générale sur les questions de sécurité et de désarmement, établi une documentation sur des questions telles que le Registre des armes classiques de l'ONU et entretenu des contacts réguliers avec le Centre pour les affaires de désarmement. D'autres membres ont participé aux réunions de la Troisième Commission sur les questions des droits de l'homme. Ils ont également assisté aux réunions des comités des organisations non gouvernementales respectivement chargés des droits de l'homme, de la famille et du vieillissement. Chaque année, Pax Christi a fait une intervention au sujet du Timor oriental à la réunion du Conseil de tutelle.

L'équipe de Pax Christi auprès de l'ONU a consacré une grande partie de son temps à des questions se rapportant au Sommet mondial pour le développement social. Une délégation a participé à ce Sommet, en 1995. Depuis, l'équipe a participé à des sessions de la Commission du développement social chargée du suivi du Sommet de Copenhague. Elle a également travaillé sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans toutes ses activités, Pax Christi a travaillé en collaboration avec d'autres organisations non gouvernementales, coparrainant la Conférence des organisations non gouvernementales sur les questions de démilitarisation et intervenant lors des grandes conférences des organisations non gouvernementales pour le désarmement. Une représentante de l'organisation a travaillé sur les questions relatives aux sanctions contre l'Iraq. À la demande de l'Ambassadeur Juan Somavía, du Chili, elle a modifié l'optique de son étude pour s'orienter vers la recherche d'éléments pouvant constituer un cadre général d'action pour l'ONU en matière de sanctions, ce qui

l'a amenée à rédiger un bref document intitulé "Towards a framework for an international sanctions policy".

L'équipe a participé aux réunions de la Troisième Commission de l'Assemblée générale sur les questions relatives aux droits de l'enfant – qui font partie intégrante du programme de Pax Christi – en s'intéressant en particulier aux problèmes suivants : les enfants soldats, les enfants dans les conflits armés, les enfants des rues et les enfants exploités (enfants astreints au travail et enfants prostitués). Elle a également participé aux travaux du Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF et à ceux des groupes de travail sur les enfants dans les conflits armés et les enfants exploités. Elle a assisté à la présentation officielle du rapport de l'ONU intitulé "Étude de l'impact des conflits armés sur les enfants" et aux autres manifestations organisées à cette occasion. Pax Christi partage entièrement les vues de ce rapport et le prouve en appliquant les recommandations qui relèvent de son domaine d'action et en s'employant avec d'autres organisations non gouvernementales à organiser des ateliers consacrés à l'analyse et à la promotion de ce rapport. Sur l'initiative de membres de l'équipe de New York, un groupe de travail international de Pax Christi sur les droits de l'enfant a été créé en 1997.

L'organisation était membre du comité de planification chargé d'aider le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU et le Comité exécutif des organisations internationales à organiser la conférence annuelle des organisations internationales à New York. La représentation a fait partie du comité d'accueil; l'un de ses membres a présidé une importante table ronde et un autre a été l'un des orateurs de la table ronde sur les sanctions internationales. Des représentants de Pax Christi au sein du groupe de planification oecuménique ont participé à la préparation de différentes manifestations telles que les ateliers de la Salle de méditation de l'ONU et du Temple de la compréhension. Ils ont également pris part à la préparation de cérémonies relatives aux diverses religions du monde, entre autres la Journée mondiale de la paix, l'inauguration shinto et la cérémonie bouddhiste.

Équipe de Pax Christi auprès de l'ONU à Genève

L'équipe de Genève a surtout joué un rôle actif dans le domaine des droits de l'homme, en particulier en organisant des séances d'information et en intervenant lors des sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Elle était représentée aux réunions du Groupe de travail sur les minorités et à la troisième session de la conférence internationale sur l'élimination des mines antipersonnel. Les représentants de l'organisation se sont entretenus régulièrement avec des membres des délégations gouvernementales et les rapporteurs spéciaux.

Au cours des cinquantième, cinquante et unième, cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions de la Commission des droits de l'homme, l'équipe est intervenue (par écrit et oralement) sur les questions suivantes : intolérance religieuse; torture et disparitions; violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent dans le monde; droit à un niveau de vie décent; droits des minorités ethniques, religieuses et linguistiques; question

des populations autochtones; libertés fondamentales; détention et emprisonnement; droits de l'enfant (y compris le trafic international d'organes d'enfant); rôle des jeunes dans la défense et la protection des droits de l'homme; droit à l'objection de conscience en tant que droit fondamental de l'homme; exploitation des femmes; mercenaires; impunité; migrants et personnes déplacées; crise de la dette et droit au développement; mines antipersonnel; extrême pauvreté. Les textes cités avaient presque tous trait aux points 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 20, 21 et 24 de l'ordre du jour. Dans la plupart des interventions, des situations et des pays précis ont été mentionnés, comme la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Timor oriental, le Myanmar, l'Irlande du Nord, le Pérou, le Brésil, le Nigéria, l'Afghanistan, le Rwanda et l'Algérie. Les interventions écrites ont surtout porté sur la situation à Cuba, en Colombie, au Burundi et en République islamique d'Iran. Certaines ont été mises au point avec la collaboration d'autres organisations non gouvernementales, par exemple les interventions sur le Guatemala, le Mexique (le Chiapas), la Colombie et la Turquie. Des auditions ont été organisées concernant les mines terrestres. Des séances d'information ont eu lieu notamment concernant la Tchétchénie, la Turquie, le Timor oriental, Haïti et Bougainville.

Les interventions faites au cours des quatre dernières sessions de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités ont porté notamment sur la situation au Moyen-Orient (en particulier au titre du point 2 de l'ordre du jour), l'exercice effectif des droits économiques, sociaux et culturels (point 4), les formes contemporaines de l'esclavage (point 6), les droits fondamentaux des populations autochtones (point 7), l'intolérance et la discrimination (point 8), l'administration de la justice et des droits de l'homme (point 9), la liberté de circulation (point 10), la situation en matière d'exercice effectif et sans réserve et de défense des droits de l'enfant et des jeunes (point 11), l'évolution de la situation (point 12) et, en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales, l'Année internationale des populations autochtones, ainsi que l'apartheid, le racisme et la discrimination. Les séances d'information dont la représentation de Pax Christi a été organisateur ou coorganisateur ont porté notamment sur la Turquie, l'Indonésie et le Timor oriental, l'ouest de la Papouasie-Nouvelle Guinée et Bougainville.

La représentation publie des rapports annuels donnant le texte de toutes les interventions écrites et orales, un tour d'horizon de ses activités et une analyse des sessions aussi bien de la Commission des droits de l'homme que de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Ces rapports sont largement diffusés au sein du Mouvement. Des visites et des missions d'enquête sur la situation en matière de droits de l'homme ont été effectuées au Brésil (1994), en Afrique centrale (1995), au Moyen-Orient (1997) et en Amérique centrale et au Mexique (1997).

Équipe de Pax Christi auprès de l'ONU à Vienne

À Vienne, le représentant de l'organisation est un membre actif du Comité d'organisations non gouvernementales pour le désarmement. À ce titre, il a pu avoir de nombreux contacts avec des représentants officiels et des membres du Secrétariat de l'ONU. Il a participé en particulier aux travaux sur les zones dénucléarisées, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la

Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Abolition 2000 Peace Walk et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En outre, il s'est beaucoup occupé des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants.

Répartition géographique des membres (chiffres de 1997)

L'organisation Pax Christi International a des sections nationales sur tous les continents, et des groupements associés, des organisations affiliées et des membres correspondants dans les pays où elle n'a pas de section nationale. Les membres du Comité exécutif viennent de l'Allemagne, de l'Angola, de la Belgique, du Brésil, du Cameroun, de la Croatie, de la France, de Haïti, de l'Inde, de Jérusalem, des Pays-Bas, des Philippines, du Portugal, de la République tchèque, de la République-Unie de Tanzanie et du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

a) Sections

Pays	Membres souscripteurs
Allemagne	7 000
Aotearoa-Nouvelle Zélande	140
Australie	400
Autriche	950
Danemark	200
États-Unis d'Amérique	15 000
Flandre	3 900
France	3 000
Irlande	150
Italie	1 000
Luxembourg	100
Pays-Bas	16 500
Philippines	100
Porto-Rico	100
Portugal	150
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 000
Slovaquie	150
Suisse	1 400
Wallonie-Bruxelles	1 100

b) Groupements associés

Hongrie, Szeged

Pologne, Varsovie

Congo, Kikwit

c) Organisations affiliées

Brésil : Comissão Pastoral da Terra (CPT)

Inde : a) Justice and Peace Commission of the Archdiocese of Bombay, Mumbai; b) Social Action Committee of St Andrew's, Goa; c) Harit Vasai Saurakshan Samiti, Giriz, Vasai (ouest), Suvarta

Thaïlande : Justice and Peace Commission of Thailand

Bangladesh : Bangladesh Inter-Religious Council for Peace and Justice

Pakistan : Caritas Pakistan, Lahore

Guatemala : Groupe de soutien mutuel (GAM)

El Salvador : Oficina de Tutela Legal

d) Membres correspondants particuliers

L'organisation a des membres correspondants particuliers dans les pays suivants : Bangladesh, Cameroun, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Espagne, Ghana, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Libéria, Nigéria, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, Singapour, Sri Lanka, Zimbabwe.

e) Membres du Forum des jeunes

Le Forum des jeunes de Pax Christi a des membres dans les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suisse.

II. MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIÉ
ENTRE LES PEUPLES

(Liste)

Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) est, depuis sa création, engagé dans les combats pour la solidarité avec les victimes des violations des droits élémentaires ainsi qu'avec les peuples soumis à d'injustes répressions.

/...

C'est ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies de nombreuses interventions ont eu lieu pour les prisonniers politiques célèbres comme Nelson Mandela, Mumia Abu Jamal, Léonard Peltier, Abraham Serfaty. Pour ce qui est des trois premiers noms, le rapport avec le racisme est patent. Le dernier était célèbre en tant qu'artisan inlassable de la paix entre les peuples du Maghreb et du pourtour méditerranéen.

Outre les interventions du représentant du MRAP, la Commission des droits de l'homme et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités ont pu, sur ces sujets, entendre des témoins venus des pays où les violations ont lieu. Certains de ces témoins sont très célèbres : ainsi José Ramos Horta, leader timorais, est venu pendant 10 ans à Genève porteur du badge du MRAP. Nous avons également accueilli Etienne Tshisekedi, qui a subi des années les persécutions du général dictateur Mobutu.

Il y a des causes auxquelles le MRAP est et demeurera obstinément attaché : l'égalité pour les femmes, la liberté religieuse. Sur ces deux points, nous avons exprimé notre condamnation de la réalité dans la République islamique d'Iran. Dans un cas, un témoin iranien a été introduit par le représentant permanent du MRAP.

Autre problème, hélas, toujours d'actualité : la répression de la population albanaise du Kosovo. Le représentant permanent du MRAP a soutenu dès le début la politique de résistance pacifique et d'organisation parallèle des institutions scolaires et universitaires dissoutes par le pouvoir de Belgrade. Le représentant permanent du MRAP a effectué avec d'autres organisations non gouvernementales une mission au Kosovo en 1990, qui s'est achevée par leur expulsion. Depuis lors, il est arrivé plusieurs fois que des Albanais au Kosovo assistent aux séances grâce à un badge d'accréditation au nom du MRAP, comme d'autres sont accrédités par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH).

D'une façon générale, le principe observé par les représentants du MRAP à Genève est que les problèmes de libertés publiques, de rapports pacifiques entre les peuples, et ainsi de suite, sont ou bien confiés à l'intervention personnelle du responsable - c'est le cas le plus fréquent - ou bien confiés à un témoin accrédité. Si le témoin doit prendre la parole, son texte est entièrement revu, voire censuré ou modifié, par le même responsable.

Cela signifie que le MRAP prend pleinement à son compte les propos prononcés, et qu'en aucun cas les intervenants invités ne parlent au nom d'une autre organisation. Par exemple, des anciens prisonniers sahraouis ont pu parler des conditions dans lesquelles ils ont été emprisonnés dans les prisons marocaines, mais rien n'a été dit par eux sur le conflit lui-même qui oppose le Maroc au Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro (le Front POLISARIO).

Le responsable permanent, Jean-Jacques Kirkyacharian, est particulièrement fier d'avoir recueilli l'assentiment général à la suite d'une intervention portant sur le conflit arméno-azerbaïjanais : dans l'esprit de l'amitié entre les peuples, il a évoqué la figure - très célèbre dans la région - du poète Sayat Nova, dont les chansons sont depuis deux siècles chantées en arménien, en

turc-azéri et en persan. À l'issue de la séance, un représentant de l'Azerbaïdjan est venu lui dire (certes discrètement) : vous avez raison.

L'activité du MRAP à Genève est publique, et des dizaines de personnes peuvent, le cas échéant, confirmer les affirmations contenues dans le rapport, et en premier lieu les fonctionnaires des Nations Unies.

Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples va fêter cette année son cinquantième anniversaire.

Il a été fondé par des résistants qui voulaient prolonger la lutte menée sous l'occupation nazie contre les persécutions antisémite et l'idéologie qui faisait des Juifs et des Tziganes les ennemis irrécupérables de l'Europe et de la France "indo-européennes".

Extrait des statuts

Article 1 : but

Il se donne pour tâche de faire disparaître le racisme, c'est-à-dire toutes discriminations, exclusions, restrictions ou préférences, injures, diffamations, provocations à la haine ou aux violences à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une "race" ou une religion déterminée.

Le MRAP entend combattre les crimes contre l'humanité, leur apologie et leur contestation sous toutes ses formes.

Le MRAP entend ainsi assurer à tout être humain sans distinction la reconnaissance et l'exercice de ses droits et de ses libertés, le respect de sa dignité dans des conditions d'égalité, en quelque domaine et en quelque lieu que ce soit.

Il entend favoriser la connaissance mutuelle, la compréhension et l'amitié entre les personnes d'origines différentes, comme entre tous les peuples, afin de contribuer à la paix mondiale.

Article 2 : moyens

Se référant notamment aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, aux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, comme à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, ainsi qu'à la Convention européenne des droits de l'homme, le MRAP met en application tous les moyens légaux d'actions sur le plan national ou international pouvant concourir à la réalisation de ses objectifs.

Les moyens d'action de l'association sont notamment :

a) Des campagnes et des appels à l'opinion publique contre les actes racistes et pour la mise hors la loi des groupes et des individus qui sont les auteurs;

b) Des recours aux juridictions compétentes, nationales ou internationales, pour dénoncer, sanctionner pénalement, civilement et sur le plan administratif, lesdits auteurs, notamment dans le cadre de la législation en vigueur en droit interne ou international;

c) Une aide morale et matérielle aux victimes du racisme, notamment en prêtant à ces victimes tout le concours juridique nécessaire;

d) Des pétitions et des propositions de lois adressées aux pouvoirs publics;

e) Des manifestations, démonstrations et cérémonies publiques;

f) L'attribution de distinctions, récompenses ou prix aux personnes ayant contribué efficacement à la lutte contre le racisme;

g) Des soutiens aux éducateurs de l'enfance et de la jeunesse qui s'emploient à inculquer le respect de la personne humaine et le civisme antiraciste.

L'association peut entrer en relation avec des institutions ou des organisations étrangères ou internationales quand le besoin se fait sentir d'une concertation en vue de mener une action internationale contre le racisme, dans le cadre tant du droit international que de la législation nationale.

Les adhérents du MRAP sont cette année au nombre de 5 000, principalement en France. Il y a des adhérents aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en Suisse romande et aux Pays-Bas.

Les ressources sont essentiellement apportées par les cotisations des adhérents et des legs éventuels.

Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples est membre de la Commission nationale consultative pour les droits de l'homme et il y participe activement.

Il est également très actif à l'Organisation des Nations Unies (New York et Genève), en particulier à la Commission des droits de l'homme et à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Membre du Comité spécial des organisations non gouvernementales pour les droits de l'homme, son représentant permanent à Genève a été élu Vice-Président du Sous-Comité contre le racisme.

À l'Organisation des Nations Unies, les interventions orales et les communications écrites du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples portent essentiellement sur la nécessité de lutter contre le racisme dans le monde, et pour l'amitié entre les peuples comme seule issue rationnelle aux conflits étrangers et nationaux.

Il fait toujours valoir la solidarité et la complémentarité de tous les droits, qu'ils soient civils et politiques ou économiques et sociaux.

Les représentants du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples à l'Organisation des Nations Unies entretiennent d'excellents rapports avec les missions gouvernementales (principalement francophones) ainsi qu'avec les experts et les fonctionnaires onusiens.

Depuis deux ans, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples est activement engagé aux côtés d'organisations des pays de l'Union européenne dans la construction d'un réseau des organisations non gouvernementales antiracistes, projet qui est sur le point d'aboutir.

III. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES DES CARRIÈRES JURIDIQUES

(Statut consultatif spécial)

A. Lettre datée du 16 novembre 1998, adressée à la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par la Présidente de la Fédération

Je ne pouvais en aucune façon ne pas accueillir avec le sérieux qu'il appelle votre courrier du 2 octobre, confirmé par notre entretien téléphonique; courrier et entretien qui exprimaient la nécessité de justifier des activités de la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques (FIFCJ). Association créée en 1929, dont je vous adresse en annexe une relation extrêmement brève de son histoire et de son activité, pour les besoins d'une réponse éventuelle à qui vous croiriez opportun de la transmettre.

Si je n'ai pas répondu immédiatement, c'est que mon devoir d'information préalable m'obligeait à écrire une lettre à la représentante de la FIFCJ à Genève, Mme Renée Bridel, docteur en droit, dont la moralité est, je pense, à tous égards au-dessus de tout soupçon.

Mme Bridel s'est toujours investie dans la défense des droits de l'homme où elle milite avec le plus grand sérieux. Elle me transmet d'ailleurs régulièrement ce qui se passe à toutes les sessions auxquelles elle assiste à Genève, et plus particulièrement les problèmes relatifs aux droits des femmes et aux droits des enfants. Je ne sais pas que, jusqu'à présent, elle ait eu une quelconque défaillance.

Aussi, immédiatement après notre entretien téléphonique, j'ai essayé de la joindre par téléphone, mais elle était absente, se trouvant en voyage.

Je lui ai donc écrit sans manquer de citer les "terroristes" que vous aviez désignés après indications données par les plaignants.

Elle n'est pas encore rentrée à ce jour, raison pour laquelle je n'ai pas reçu de courrier de sa part.

/...

Et moi-même, je me suis absentée puisque j'avais le Conseil administratif de la Fédération qui se tenait à Lisbonne, du 27 octobre au 2 novembre.

J'ai d'ailleurs profité de ce rendez-vous annuel des membres du Conseil de la Fédération pour entretenir les membres du Conseil d'un problème qui, non seulement a surpris les membres de ce conseil administratif, mais les a surtout contrariés, ne pouvant admettre qu'une fédération de juristes qui se penche sur tous les grands problèmes de l'histoire de la famille, des femmes et des enfants, sans économiser ses efforts sur tous les autres problèmes qui intéressent le développement social et les activités économiques, à l'exclusion de tout esprit fautif à l'égard de toutes les causes sérieuses.

Nous avons donc recherché parmi les membres de chacune des associations nationales indépendamment de la Fédération internationale, s'il se trouvait l'un des noms de ces deux demoiselles que vous m'aviez transmis et, naturellement, nous n'avons trouvé personne de ce nom; quant au troisième, s'agissant d'un homme, il ne pouvait compter parmi les membres d'une association de femmes.

Mais, par contre, il m'a été rapporté, et c'est à mon tour de vous interroger, qu'il n'y a pas que la FIFCJ qui soit l'objet de pareils griefs qui, pour moi, étaient totalement infondés. Mais il paraîtrait que d'autres associations, dont je n'ai a priori aucune raison de penser qu'elles comptent en leur sein des terroristes, auraient été dénoncées pour pareil motif. Il s'agit par exemple de :

- a) La Confédération mondiale du travail;
- b) Le Mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples (MRAP);
- c) Pax Christi International.

Ces seules références, que je vous donne à titre d'exemple, ne me paraissent pas suspectes, mais je donne ces indications avec les réserves d'usage car la FIFCJ n'entretient aucune relation avec ces associations.

Ceci étant, au moment même où je vous écris, je prends connaissance d'un courrier de Mme Renée Bridel qui a donc reçu mon courrier et dont je reprends textuellement les termes : "J'ai accrédité en tant que témoins et non pas en tant que membres de la FIFCJ des personnes qui pouvaient attester une fois de plus des persécutions subies par les femmes dans la République islamique d'Iran. Les sujets que les organisations non gouvernementales dénoncent sont les violations des droits de la personne humaine dans tous les pays. Nous avons été en accord sur tous ces points avec le Rapporteur spécial des Nations Unies, qui a dénoncé les mêmes violations".

La lecture de ce courrier, qui n'a pas encore été confirmée par un entretien téléphonique, me donne une explication : si j'ai bien compris, Mme Bridel s'est contentée d'accréditer en tant que témoins, et non pas en tant que membres de la FIFCJ, des personnes qui ont donc sans doute été entendues publiquement; dans son courrier, elle espère d'ailleurs que je suis d'accord avec sa prise de position.

Vous conviendrez avec moi que lorsqu'il s'agit des droits humains tels qu'ils ont été définis par la Charte des Nations Unies et en 1979, dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, il ne m'est pas permis de faire grief à notre représentante d'avoir pris cette position même si, et c'est le cas, je n'ai nullement donné mandat écrit en ce sens.

Je crois que, au sein des Nations Unies, personne ne peut qualifier ce comportement comme reprochable.

Il n'en reste par moins que je suis très attentive à vos préoccupations et que je ne peux pas rester plus longtemps sans répondre à vos manifestations d'inquiétude quant à la moralité des membres de la FIFCJ. Celles-ci ne peuvent être suspectées que de défendre inlassablement, depuis 70 ans, le droit, le bon droit et, partant, le droit des femmes.

Il n'en reste pas moins aussi que je poursuis mon enquête, encore que je ne sois en aucune façon en possession d'un élément qui me permette de l'aiguiller dans une quelconque direction.

C'est pourquoi il me paraît indispensable de savoir les motifs donnés à l'appui de l'accusation de terrorisme, si Mme Bridel a fait citer des témoins comme, semble-t-il, il est dans la mission des Nations Unies d'entendre ceux qui affirment, à tort ou à raison, être victimes de discrimination.

C'est pourquoi j'espère que la lecture de ce courrier vous permettra de mieux apprécier la situation telle qu'elle m'est rapportée en l'état et, si vous pouvez m'aider à éclaircir un problème aussi ignoré à ce jour, inattendu et injustifié, j'en suis convaincue, je vous en remercie par avance.

B. La philosophie de la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques (FIFCJ)

La FIFCJ est née à Paris, en 1929, à l'occasion d'un congrès de "Service social international", où cinq femmes avocats, venues apporter aide, repartirent avec une structure juridique, elles qui étaient un peu isolées dans leurs fonctions dont elles avaient été si longtemps écartées par l'ostracisme masculin.

Le but des statuts

Rechercher tous moyens juridiques pour assurer la protection et la promotion des droits humains, et particulièrement ceux de la femme, le développement de la paix dans le monde et la sauvegarde de l'environnement, à l'exclusion de toute option politique ou confessionnelle, mais dans le respect de celles de ses membres.

Le chemin accompli pendant ces 70 ans?

Visibilité internationale sur les cinq continents; ma présence ici en est témoin.

Les actions?

Rendez-vous annuel où tous les grands problèmes de société sont étudiés avec des propositions juridiques de progrès très structurées (nombre d'entre elles ont été à la base de législations nationales) : droit des femmes à l'égalité dans tous les domaines, non pas marqué au coin d'un féminisme "de mauvais aloi", mais dans le simple respect des droits humains.

Quelques thèmes :

- a) La femme contemporaine et sa protection légale;
- b) Droit de l'enfant à l'épanouissement dans un monde solitaire;
- c) Préparation et mise en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 (CEDAW);
- d) Les voies juridiques de la compréhension des peuples, traité à Moscou en 1984;
- e) La justice sociale garantie par le droit;
- f) La femme et deux siècles d'évolution dans les droits de l'homme;
- g) En 1995, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing;
- h) En 1996, Conseil élargi de Barcelone sur la femme et le travail dans l'entreprise;
- i) En 1997, Congrès de Naples sur "La femme au seuil du troisième millénaire" et l'objectif fixé pour les années 1998, 1999 et 2000, "Violences à l'égard des femmes";
- j) En 1998, participation de la FIFCJ au colloque sur les femmes dans les carrières juridiques, les obstacles qui subsistent et les perspectives d'avenir, sujet déjà traité en 1973 et toujours d'actualité puisque repris encore à l'occasion d'un colloque de Femmes juristes européennes, à Paris, en juin 1998, à l'initiative de Mme Tony Blair, Cherle Booth, Queen's Counsel (QC), avocat, avec pour titre "Women in Law", sous les auspices du British Council et clôturé par Mme Elizabeth Guigou, Ministre français(e) de la justice;
- k) En 1998, Conseil administratif de Lisbonne.

La FIFCJ jouit d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

IV. CONFÉDÉRATION MONDIALE DU TRAVAIL

(Statut consultatif général)

A. Lettre datée du 9 octobre 1998, adressée à la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétaire général de la Confédération mondiale du travail

Nous accusons réception de votre lettre datée du 2 octobre 1998 nous demandant des éclaircissements concernant les accusations portées par le Gouvernement iranien, selon lesquelles la Confédération mondiale du travail aurait accrédité des personnes appartenant à un groupe terroriste à la session de la Commission des droits de l'homme.

Nous rejetons énergiquement ces accusations dénuées de tout fondement. Les personnes accréditées par la Confédération mondiale du travail à la cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme appartiennent toutes à des organisations membres de notre confédération internationale et jouissent de notre entière confiance. Le caractère vague et peu détaillé des accusations ne nous permet pas de pousser plus loin notre enquête. Toutefois, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

B. Rapport d'activités auprès de l'Organisation des Nations Unies/Conseil économique et social pour les années 1994-1997

1. Nom de l'organisation : Confédération mondiale du travail (CMT)
2. Adresse : 33, rue de Trèves
1040 Bruxelles
Belgique
3. Brève introduction : La Confédération mondiale du travail (CMT) est un mouvement international d'organisations syndicales. Elle lutte pour la création de structures économiques, sociales, culturelles et politiques assurant l'épanouissement intégral de l'homme. La CMT consacre son action à l'étude, la représentation et la défense des intérêts matériels, moraux et spirituels des travailleurs. Elle souscrit également à la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi qu'aux idéaux exprimés dans la Charte des Nations Unies et dans les textes constitutionnels de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

La CMT regroupe 20 millions de membres à travers 136 organisations affiliées dans 113 pays.

4. Conseil économique et social : Les représentants de la CMT ont participé aux réunions du Conseil économique et social et sont intervenus sur divers points à l'ordre du jour :

a) 1995 : participation à la session de fond de 1995 du Conseil économique et social – intervention orale sur le point 3 a) de l'ordre du jour;

b) Il y a eu aussi une rencontre du Secrétaire général de la CMT avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en juillet 1995 pendant les assises de la réunion du Conseil économique et social à Genève;

c) Durant la période 1994 à 1995 : participation active des représentants de la CMT aux sessions du Comité préparatoire pour le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague, y compris la participation du Secrétaire général de la CMT à une réunion préparatoire à New York du 6 au 12 mars 1995;

d) Un secrétaire confédéral de la CMT a participé également à un séminaire organisé par les Nations Unies à Monhonk (22 et 23 juin 1995) sur le thème "The Involvement of the Civil Society in the follow-up to the Social Summit";

e) Du 24 juin au 26 juillet 1996, le représentant de la CMT auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York avait représenté notre organisation internationale à la session du Conseil économique et social durant laquelle les points suivants (entre autres) ont été discutés : élimination de la pauvreté, la coopération au développement social, les droits de l'homme et la promotion des femmes;

f) En 1997, participation du représentant de la CMT à la session de fond de 1997 du Conseil économique et social. Intervention sur le point 5 de l'ordre du jour : application et suivi intégré et coordonné des résultats des grandes conférences et sommets internationaux organisés par les Nations Unies.

Les représentant de la CMT ont participé aux travaux de la Commission des droits de l'homme durant ces quatre dernières années :

a) 1994 : participation à la cinquantième session de la Commission : interventions orales sur les points suivants de l'ordre du jour :

i) Droit au développement (7 et 8);

ii) Violations des droits de l'homme où qu'elles se passent dans le monde (12);

iii) Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants (13);

b) 1995 : participation à la cinquante et unième session de la Commission : interventions orales sur les points suivants de l'ordre du jour :

- i) Droit au développement (7 et 8);
- ii) Violations des droits de l'homme où qu'elles se passent dans le monde (12);
- c) 1996 : participation à la cinquante-deuxième session de la Commission : interventions orales sur les points suivants de l'ordre du jour :
 - i) Violations des droits de l'homme où qu'elles se passent dans le monde (10);
 - ii) Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants (11);
- d) 1997 : participation à la cinquante-troisième session : interventions orales sur le point 10 de l'ordre du jour : violations des droits de l'homme où qu'elles se passent dans le monde.

Participation des représentants de la CMT à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités :

- a) Participation à la quarante-sixième session (1994), quarante-septième session (1995), quarante-huitième session (1996), quarante-neuvième session (1997);
- b) Intervention orale à la quarante-sixième session (1994) sur le point 20 de l'ordre du jour.

Réunion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) :

- a) 1994 : participation :
 - i) Ad hoc working group on Comparative Experiences with Privatization, 5-8 avril;
 - ii) Ad hoc working group on Expansion of Trading Opportunities for Developing countries, 4-8 juillet;
 - iii) Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté, 25-29 juillet;
 - iv) Conseil du commerce et du développement, 19-30 septembre;
- b) 1995 : participation :
 - i) Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales, 24-28 avril;
 - ii) Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement;

- iii) Conseil du commerce et du développement, 11-15 décembre;
- c) 1996 : participation :
 - i) Conseil du commerce et du développement, 26-29 mars;
 - ii) Conseil du commerce et du développement, juillet;
 - iii) Expert Meeting on Competition Law and Policy, 13-15 novembre;
 - iv) Participation de la CMT à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est tenue à Midrand (Afrique du Sud) du 27 avril au 11 mai;
- d) 1997 : participation :
 - i) Conseil du commerce et du développement, 13-15 octobre;
 - ii) Expert Meeting on Existing Agreements on Investment and their Development Dimensions, 28-30 mai;
- e) Consultation CNUCED et organisations syndicales internationales : préparation, participation, interventions aux consultations annuelles entre la CNUCED et les organisations syndicales internationales en 1994, 1995, 1996 et 1997.

Participation des représentants de la CMT avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies et aux conférences internationales :

- a) Treizième réunion consultative entre la FAO et les organisations syndicales internationales à Rome du 11 au 13 décembre 1995;
- b) Sommet mondial de l'alimentation (13 au 17 novembre 1996);
- c) Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), organisée à Istanbul, Turquie, du 3 au 14 juin 1996;
- d) Des représentants de la Commission mondiale des femmes travailleuses ont participé à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, organisée par les Nations Unies et tenue à Beijing, Chine (du 4 au 15 septembre 1995).

Organisation internationale du Travail/Bureau international du Travail (OIT/BIT) :

- a) En tant qu'organisation syndicale internationale, la CMT participe pratiquement à toutes les réunions tripartites de cette institution ainsi qu'aux sessions du Conseil d'administration et à la Conférence internationale du travail où elle intervient toujours dans les débats sur le rapport du Directeur général. Au niveau régional, le Secrétaire confédéral de la CMT, chargé du continent africain, avait participé à la huitième Conférence régionale africaine de l'OIT, tenue à l'île Maurice du 19 au 26 janvier 1994. Du 24 au

26 septembre 1995, le Président et le Secrétaire général de la CMT ont assisté à la cinquième Conférence régionale européenne de l'OIT qui a eu lieu à Varsovie;

b) Les 19 et 20 février 1996, le Président, le Secrétaire général et la Représentante permanente de la CMT à Genève ont eu des entretiens avec le Directeur général de l'OIT;

c) La coordination des activités avec le OIT/BIT est assurée par une représentation permanente de la CMT qui a son siège à Genève.
